

430 LM S/13

1120

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

RECTIFICATIF N° 1
A LA NOTE GÉNÉRALE
MOUVEMENT — Transports N° 19-A¹⁵
du 1^{er} février 1941
« Contrôle de l'utilisation des trains de voyageurs »

Ma

Paris, le 2 avril 1942.

Col.

Nm.

44

L'imprimé Mod. M 11.603 ayant été modifié, le nouveau tirage sera réduit de moitié de sa grandeur actuelle et utilisé recto-verso.

En conséquence, la page ci-jointe est à substituer à la page correspondante de l'Annexe à la Note Générale, Mouvement — Transports N° 19-A¹⁵.

En outre, les agents devront porter, en marge de la Note Générale précitée, la mention : « *Modifiée par le rectificatif N° 1 du 2 avril 1942* ».

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.